

Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

310 - Insertion sociale et professionnelle

310 - Insertion sociale et professionnelle - Propositions financières - Budget Primitif 2019

Rapport n° CD/2018/074

Service Chef de file: L650 - Service accès à l'emploi Service(s) associé(s):

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2019 au titre de la politique d'insertion et de lutte contre la pauvreté.

Le Département du Bas-Rhin assume son rôle de chef de file de la politique relative à l'insertion, à l'emploi et à la lutte contre les exclusions notamment par le biais du Plan pour le Développement, l'Emploi et l'Inclusion 2018-2021 (PDEI) qui s'inscrit dans la continuité du Plan Départemental de l'Emploi et de l'Inclusion 2017-2019 en l'étoffant et en innovant.

En effet, l'Exécutif départemental souhaite impulser une vision nouvelle de la société de demain, plus solidaire et plus responsable, construite à partir du terrain, dans les bassins de vie et d'emploi, par un meilleur rapprochement des besoins des entreprises et des compétences détenues par les Bas-Rhinois.

Cette politique d'insertion s'appuie sur des axes stratégiques majeurs : l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA et des publics du " Halo" du RSA et leur responsabilisation par les contrôles dans le souci de l'accès au juste droit.

DEPENSES

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
			Santé	65 000,00	65 000,00
D	31010	F			
D	31020	F	Insertion sociale	1 884 196,00	1 892 396,00
D		F	Insertion sociale	180 000,00	170 000,00
D		F	Insertion sociale	270 000,00	250 000,00
D	31030	F	Insertion professionnelle	15 000,00	15 000,00
D		F	Insertion professionnelle	3 662 000,00	3 250 000,00

D		F	Insertion professionnelle	5 954 574,00	6 000 000,00
D	31050	I	Equipements sanitaires et sociaux	360 000,00	169 778,00
D		F	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	799 408,00	792 000,00
D		F	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	568 824,00	711 000,00
D		F	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	598 000,00	598 000,00
D	31065	F	Transfert EMS - Fonds d'aide aux jeunes	344 603,55	344 603,55
			TOTAL	14 701 605,55	14 257 777,55

RECETTES

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
R		F	Insertion professionnelle	3 500 000,00	3 250 000,00
R		F	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	0,00	708 824,00
			TOTAL	3 500 000,00	3 958 824,00

Pour 2019, les enjeux et leviers d'action du Département du Bas-Rhin concernant l'insertion sociale et professionnelle, sont de rapprocher les besoins des entreprises et les attentes des demandeurs d'emploi, notamment celles des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Ainsi sont proposées des actions dans les domaines de la santé, de la mobilité, de l'engagement bénévole, de l'insertion socio-professionnelle et de la lutte contre les exclusions.

Elles bénéficient pour certaines d'entre elles de recettes grâce à des financements européens ainsi que du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI).

31010 - Santé

Le Département du Bas-Rhin apporte son soutien au **Relais Emploi Santé Insertion** (**RESI**), association qui œuvre dans le domaine de la santé en vue de favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. La loi généralisant le RSA prévoit en effet la prise en charge de la santé dans le parcours d'insertion des personnes. Les missions du RESI s'inscrivent dans le champ de la politique volontariste d'insertion prévue dans le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) 2017-2019 approuvé par l'Assemblée plénière le 8 décembre 2016.

Les objectifs de l'association sont de mieux prendre en compte les problématiques de santé physique et psychique des personnes en situation de grande précarité afin que les questions de santé ne constituent pas un frein à l'insertion professionnelle et/ou sociale

et de développer la collaboration : en externe avec les intervenants sanitaires de droit commun et avec la MDPH, en interne avec les travailleurs sociaux des territoires. Il s'agira également pour les médecins du RESI d'articuler leurs actions avec les infirmier(e)s de l'Equipe Mobile Santé Précarité du Département.

Il s'agit pour les médecins de l'association de réaliser leurs actions (consultations médicales individuelles, temps de concertation, participation aux Commissions Territoriales du RSA et à des projets territoriaux spécifiques) auprès des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs, des publics prioritaires de la collectivité, notamment les jeunes, et enfin des travailleurs sociaux référents de parcours.

D'ici la fin de l'année 2018, les médecins du RESI auront réalisé près de 500 consultations médicales pour les bénéficiaires du RSA, réparties sur l'ensemble du département, 60 % de ces consultations sont réalisées sur le territoire de Strasbourg,

20 % sur le territoire Nord, 13 % sur le territoire Sud et 7 % sur le territoire Ouest. Cette action a mobilisé en 2018 un crédit de 65 000 € qu'il est proposé de reconduire en 2019.

Il est proposé que cette action mobilise pour 2019 un crédit de 65 000 €.

31020 - Insertion sociale Crédits proposés au BP **2019 :** 2 312 396 €

La mise en œuvre d'actions d'insertion sociale s'avère être une étape nécessaire pour les publics éloignés de l'emploi. Il s'agit de lever les freins sociaux, préalablement à l'entrée dans un parcours d'insertion professionnelle.

Ces actions permettent également de remobiliser les allocataires autour des questions de savoir être (grâce aux ateliers Passerelle) ou de leur apporter une aide alimentaire avec l'appui des épiceries sociales.

La prise en charge des frais de transport occasionnés par les démarches d'insertion sociales et socio-professionnelles, et susceptibles de constituer un obstacle dans la poursuite des parcours, sont également intégrés à ce mode d'action.

1. Financement des opérateurs d'insertion sociale

Pour l'année 2019, il est proposé que le Département du Bas-Rhin poursuive le financement d'opérateurs sociaux qui accompagnent chaque mois plus de 1 230 allocataires du RSA sur l'ensemble des territoires dans les démarches de remise à l'emploi. Ils deviennent les référents sociaux des BRSA, et assurent la formalisation du contrat d'engagement et son suivi.

Le budget proposé s'élève, pour 2019, à 1 164 041 €.

Les « **Ateliers passerelle** », portés par des associations, ont pour objet la remobilisation des publics éloignés de l'emploi. Ils proposent des cycles d'ateliers collectifs (informatique, remobilisation par le jardinage et la cuisine, apprentissage du français...) visant à favoriser l'autonomie sociale et la prise de confiance en soi nécessaires à une démarche d'insertion professionnelle. Ces opérateurs accompagnent chaque mois plus de 500 personnes, soit un total de **519 907 €.**

L'association « **Tôt ou T'Art** » agit également pour faciliter l'accès des publics fragiles à la culture ou à une pratique culturelle, l'ensemble de ses actions constituant des leviers d'insertion.

Le partenariat avec le Département s'appuie sur la Charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels du Bas-Rhin, signée le 6 octobre 2011 par le Conseil Général du

Bas-Rhin, la Direction Régionale de l'Action Culturelle d'Alsace, la Communauté Urbaine et Ville de Strasbourg et l'association Tôt ou T'Art. Cette charte est disponible sur le site de l'association.

Ce partenariat existe à la fois dans le champ social, en lien avec l'ensemble des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale qui orientent les publics fragiles vers la programmation culturelle proposée par Tôt ou T'Art, et dans le domaine culturel, pour étayer l'offre à destination des publics accompagnés.

10 169 places ont été réservées auprès de structures culturelles en 2017, par les 289 structures sociales et médico-sociales adhérentes. Les bénéficiaires sont à 75 % accompagnés par les travailleurs sociaux lorsqu'ils se rendent sur les lieux culturels. Les domaines les plus sollicités sont la culture scientifique (le Vaisseau), le cinéma, la musique du monde, les musées et le théâtre. Une analyse des données est régulièrement réalisée par Tôt ou T'Art, consultable sur le site de l'association (rapport d'activité 2017) et partagée avec le Vaisseau et le château du Haut-Koenigsbourg de manière à affiner les modalités de partenariats.

Le budget proposé s'élève, pour 2019, à 8 664 €.

18 épiceries sociales implantées dans les territoires complètent le dispositif ci-dessus, et fournissent aux familles en difficulté la possibilité de se nourrir et d'être accompagnées pour une alimentation la plus équilibrée possible (en 2017, 546,57 tonnes de denrées vendues à 10 % de leur valeur). Approvisionnées principalement par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin grâce à l'implication de 35 salariés (19 équivalents temps plein) et de plus de 454 bénévoles, elles accompagnent 2 620 familles dans le Bas-Rhin (dont 1 099 familles bénéficiaires du RSA), soit 7 225 personnes bénéficiant d'une aide alimentaire.

Le budget proposé pour cette action s'élève en 2019 à 199 784 €.

Il est ainsi proposé que l'ensemble de ces actions mobilise en 2019 un crédit de **1 892 396 €.**

2. Transport à vocation sociale

En raison de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 août 2015, les compétences en matière de transports interurbains de voyageurs, exercées préalablement par le Département, ont été transférées à la Région, à compter du 1^{er} janvier 2017.

La mise en place d'une politique volontariste liée aux transports de publics spécifiques (notamment les bénéficiaires du revenu de solidarité active, les seniors de plus de 60 ans et les personnes à mobilité réduite), relève donc à présent de la Région Grand Est.

Il est proposé que le règlement de l'aide départementale à l'emploi (ADE) fasse l'objet d'une révision afin de permettre la prise en charge de la mobilité liée à des démarches actives de recherche à l'emploi ou d'insertion.

Un montant de **420 000 €** est proposé pour 2019.

31030 - Insertion professionnelle Crédits proposés au BP 2019 : 9 265 000 €

Dans le cadre du Plan Développement pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI 2018-2021), le Département du Bas-Rhin a fait du retour à l'emploi des allocataires du RSA sa priorité dans le cadre de sa stratégie pour l'insertion. Des moyens importants sont déployés pour cet objectif en mobilisant plusieurs leviers complémentaires.

Le Département s'est vu confier par l'Etat la gestion de crédits du **Fonds Social Européen (FSE)** pour la programmation 2017-2020. Cette enveloppe de crédits doit permettre, conformément à l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE Emploi Inclusion 2014-2020, de lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion. Ces crédits permettent de cofinancer des actions d'insertion sociale et professionnelle visant l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

L'enveloppe financière 2015-2020 attribuée par l'Etat et l'Union Européenne s'élève à 24 678 400 €, dont 7 486 896 € ont déjà été consacrés, pour la période 2015-2016, à l'insertion des publics en situation de précarité, notamment les allocataires du RSA.

Pour la période **2017-2020**, la convention conclue entre le Département et l'Etat le 10 mars 2017 porte sur un montant de **17 191 504 €.** Elle reprend les orientations stratégiques adoptées par le Conseil Général du Bas-Rhin le 21 octobre 2013 dans le cadre du Pacte de Réussite (délibération CG/2013/34).

Ainsi, il est proposé que les crédits du Fonds Social Européen soient mobilisés en faveur d'opérateurs qui interviennent sur plusieurs dispositifs : la levée des freins à l'emploi, l'accompagnement pour l'inclusion active des jeunes, l'accompagnement professionnel renforcé, l'accompagnement à la création et reprise d'entreprise, les chantiers d'insertion, l'aide aux recrutements des entreprises et le développement de la clause d'insertion dans les marchés publics.

Par ailleurs, la Commission Permanente, réunie le 9 octobre 2017 (délibération n° CP/2017/414), a décidé l'octroi de subventions pour un montant total de 7 613 595,71 €, ventilés comme suit :

- 3 373 664,12 euros sur l'exercice 2017 ;
- 2 098 114,99 euros sur l'exercice 2018 ;
- 2 141 114,99 euros sur l'exercice 2019.

Le montant qu'il est proposé de mobiliser est compensé par des recettes européennes à hauteur de **3 250 000 €.** Les dépenses prévues pour 2019 englobent donc le solde de paiement d'actions conduites en 2017 et 2018 ainsi que le versement d'acompte concernant les actions poursuivies en 2019.

1. Les opérateurs de l'accompagnement professionnel

Pour inscrire les allocataires du RSA dans un parcours de retour à l'emploi, le Département du Bas-Rhin finance 31 **opérateurs professionnels** pour la mobilisation active des allocataires du RSA (contrat d'engagement, mobilisation, suivi, appui à la recherche active d'emploi...).

Il est proposé que ce dispositif mobilise en 2019 un crédit d'un montant de 1 801 410 €.

Par ailleurs, des aides financières sont prévues dans le projet de budget pour le financement du dispositif départemental **d'aide au retour à l'emploi** (ADE) qui permet de lever les freins faisant obstacle à la reprise d'une activité (prise en charge de frais de garde d'enfant, de mobilité, de vêtements de sécurité...).

La Commission Permanente réunie le 29 juin 2015 (CP/2015/272) a validé les modalités d'attributions de l'aide départementale à l'emploi (ADE), dispositif qui est reconduit annuellement dans le cadre du rapport budgétaire. Le crédit proposé pour 2019 s'élève à **200 000 €.**

2. Les entreprises et chantiers d'insertion

Un soutien est par ailleurs apporté aux **entreprises et chantiers d'insertion** du Bas-Rhin qui recrutent des allocataires du RSA. Pour 2019, ce soutien s'établirait à **3 969 590 €** pour les structures privées, à **9 000 €** pour la Ville de Wissembourg et à **20 000 €** pour la Banque alimentaire.

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans une politique active pour inscrire les allocataires du RSA dans un parcours de retour à l'emploi.

La Collectivité soutient 44 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) dans sa politique d'inclusion par l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) :

- 23 ateliers et chantiers d'insertion (ACI);
- 21 entreprises d'insertion (EI).

L'objectif consiste au recrutement d'au moins 50 % d'allocataires du RSA dans les effectifs salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

En 2016, les 44 structures d'insertion conventionnées par le Département du Bas-Rhin ont recruté 1 169 allocataires du RSA, dont 445 au sein des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et 724 dans les entreprises d'insertion (EI). En 2017, elles ont recruté 1 239 bénéficiaires du RSA, dont 509 en ACI et 730 dans les EI.

3. Action « Osons jardiner »

Dans le cadre du Plan Développement pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI 2018-2021), une autre action spécifique a été montée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg Nord, intitulée « **Osons jardiner** ».

Cette action, portée par l'association des Jardins de la Montagne Verte (chantier d'insertion) permet la mise en parcours d'insertion d'une quinzaine de bénéficiaires du RSA par an (pour certains ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé – RQTH), via une activité autour de la culture de fruits et légumes (agriculture biologique), et l'entretien des espaces verts alentours (arbres et haies). Le bilan de la première année révèle la dynamique positive enclenchée par cette action :

- au titre de l'insertion professionnelle, 15 personnes ont été embauchées ;
- au titre de l'insertion sociale, une évolution de la situation sociale est à noter :
 - pour 4 personnes dans le domaine du logement (personnes sans domicile fixe ou hébergées ayant accédé à un logement)
 - 2 personnes dans le champ de la santé (reprise de soins)
 - 3 personnes se sont engagées parallèlement dans une activité bénévole
 - 2 personnes qui ont pu rétablir des relations familiales
 - enfin, pour 5 personnes, la démarche de permis de conduire est engagée, visant à renforcer leur employabilité.

Cette action s'inscrit dans une véritable logique de développement social local (partenariat avec des associations de distribution alimentaire pour des dons de produits frais, signature d'une convention d'engagement bénévole, développement d'ateliers de pédagogie alimentaires par les travailleurs médico-sociaux de l'UTAMS). Sa poursuite en 2019 dans le cadre d'une convention triennale (du 1^{er} octobre 2017 au 1^{er} octobre 2019) permettra de prolonger la dynamique enclenchée pour favoriser l'insertion des personnes, tant sociale que professionnelle.

Il est proposé que l'action mobilise des crédits départementaux à hauteur de **15 000 €** pour 2019.

31050 - Equipements sanitaires et sociaux

BP 2018 : 360 000 € BP 2019 : **169 778 €**

Le montant proposé pour 2019 comprend un montant de 69 778 € pour solder des subventions attribuées fin 2018 notamment pour la chaufferie bois de la communauté Emmaüs à Haguenau, l'aménagement des locaux de l'épicerie sociale de l'Association d'Action Sociale Communautaire de Proximité à Strasbourg Meinau et le remplacement d'un chariot élévateur pour l'entrepôt départemental des Restaurants du Cœur.

Pour les subventions susceptibles d'être attribuées en 2019, des crédits de paiement à hauteur de 100 000 € sont prévus pour une autorisation de programme de 150 000 €. Ce montant correspond au montant moyen des aides à l'investissement accordées ces dernières années.

A noter que les crédits du BP 2018 étaient plus élevés en raison de la subvention de 300 000 € attribuée à l'association Club de jeunes L'Etage pour la rénovation de ses locaux, quai des Bateliers à Strasbourg.

31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Le Département du Bas-Rhin finance des dispositifs spécifiques visant à assurer un appui complémentaire aux personnes en situation de précarité dans la résolution de leurs difficultés sociales.

1. Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

En application de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 relative à la **protection juridique des majeurs**, les mesures prononcées par l'autorité judiciaire ont été complétées par un dispositif administratif confié aux Départements : **les mesures d'accompagnement social personnalisé.**

Dans sa forme la plus fréquente, cette mesure vise à assurer la gestion d'un certain nombre de prestations à la demande du bénéficiaire, qui bénéficie d'un accompagnement social en sus. Il s'agit de faire face à des risques de précarité et de vulnérabilité en palliant des difficultés chroniques de gestion menaçant la santé, la sécurité de la personne ou ayant des conséquences sur ses conditions de vie.

En 2017, ce sont 236 mesures d'accompagnement social personnalisé qui ont été assurées (ce chiffre reprend les mesures ayant débuté avant le $1^{\rm er}$ janvier 2017 ou se poursuivant après le 31 décembre 2017, ayant duré a minima un mois sur la période visée).

Dans le Bas-Rhin, ces mesures sont confiées à un prestataire avec lequel le Département conclu une convention partenariale. Dans le cadre d'un nouvel appel à projet, le partenariat avec l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) a été reconduit en 2018. L'UDAF est en charge de gérer de 100 à 120 mesures par mois sur l'ensemble du Bas-Rhin, ville de Strasbourg comprise.

Pour 2019, il est proposé que cette action mobilise un crédit de **361 000 €**.

La loi a également révisé le mode de financement des mesures de protection juridique. Dans ce cadre, le Département finance les **mesures d'accompagnement judiciaire** (MAJ) mises en œuvre par les Services de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs habilités par l'Etat, pour les personnes bénéficiant d'une prestation. Le montant à la charge de la collectivité est fixé annuellement par un arrêté préfectoral.

Pour 2019, l'action mobilisera des crédits départementaux à hauteur de 16 000 €.

2. Secours financiers exceptionnels (SFE)

En complément des droits et des aides légales destinées à lutter contre la grande précarité, le Département offre aux Bas-Rhinois la possibilité de recourir à des **secours financiers exceptionnels** (SFE). Il s'agit de situations individuelles marquées par des difficultés circonstanciées pour lesquelles la mobilisation des dispositifs de droit commun s'avère insuffisante. Après une évaluation sociale et l'expression de l'avis du maire de la commune concernée (réintroduit dans le courant de l'année 2017), l'habitant du Bas-Rhin qui en fait la demande peut recevoir une somme plafonnée à 400 € sauf circonstances exceptionnelles expressément motivées.

En 2017, 1 110 décisions ont été prises dont 806 accords, soit une augmentation de 55 % du nombre d'accords par rapport à 2016. Pour le premier semestre 2018, 412 décisions ont été prises dont 309 accords. Le montant moyen attribué s'élève à 363 €.

Les principaux motifs d'accord sont quasiment les mêmes sur les trois dernières années : les problématiques de logement et d'énergie prédominent.

Le montant qu'il est proposé de décider d'affecter aux secours d'urgence s'élève à **280 000 €** pour 2019.

3. Le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.)

Le **fonds d'aide aux jeunes** (F.A.J.) a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et socioprofessionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2017 (après le transfert de la compétence à l'Eurométropole de Strasbourg sur son territoire d'intervention), le FAJ est géré par les Unités territoriales d'action médico-sociales hors EMS.

Il contribue notamment à soutenir les jeunes intégrant la Garantie Jeunes pour leurs frais alimentaires ou de déplacement, dans l'attente du versement de l'allocation. Le transfert du FAJ à l'EMS mobilise des crédits à hauteur de 344 603,55 €.

Pour le FAJ, hors territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, il est proposé de mobiliser des crédits à hauteur de **40 000 €** pour 2019.

4. Actions de prévention et de lutte contre l'exclusion

Des **actions de prévention et de lutte contre l'exclusion** sont soutenues par le Département dans les domaines de l'accès aux droits, de la lutte contre le surendettement, de l'accompagnement des publics spécifiques (migrants, aide alimentaire, information des femmes...). Une dizaine d'associations sont concernées, pour un montant proposé, en 2019, de **95 000 €.**

5. Plateforme d'accueil et d'accompagnement de jeunes en rupture sociale

Depuis le 1^{er} janvier 2017, afin de renforcer le lien entre insertion sociale et insertion professionnelle des jeunes les plus fragilisés, le Département soutient le développement d'une **plateforme d'accueil et d'accompagnement de jeunes en rupture sociale,** portée par la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg et l'association L'Etage, dans le cadre de leurs compétences en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions. Cette plateforme s'adresse à l'ensemble des jeunes bas-rhinois de 18 à 25 ans, en difficultés sociales.

Nombre des jeunes rencontrés dans le cadre de cette plateforme ont bénéficié d'une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance pendant leur minorité.

Les deux opérateurs, spécialisés dans l'accompagnement de ce public jeune, sont en charge de l'analyse de chaque situation orientée, de la réorientation et de l'articulation entre les différents dispositifs. Cette plateforme a également pour mission l'observation de l'évolution des besoins, voire la proposition d'évolution de l'offre globale de services en direction des jeunes les plus précaires.

Il est proposé que cette action mobilise pour 2019 un crédit de 103 000 €.

Certains des jeunes rencontrés dans le cadre de cette plateforme d'accueil et d'accompagnement de jeunes sont orientés vers le Pass'Accompagnement. Maillon clé de la politique du Département en direction de la jeunesse, cet outil à destination des 18/25 ans les plus fragilisés, permet, par le financement d'un accompagnement, de favoriser l'accès au premier logement autonome.

En effet, ce public en début de parcours, particulièrement vulnérable, nécessite un soutien individuel et renforcé afin d'accompagner et de consolider une autonomie en construction. Des aides financières ponctuelles et exceptionnelles peuvent être attribuées pour les jeunes accompagnés, en lien avec leur insertion professionnelle ou leur entrée en logement.

Pour 2019, il est proposé que cette action mobilise un crédit de **495 000 €**.

6. Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)

Institué par la loi de finances initiale pour 2017 en son article 89 et par le décret n ° 2017-202 du 17 février 2017, le **Fond d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)** a pour objectif de soutenir les politiques d'insertion sociale et professionnelle menées par les Départements. Il doit permettre d'encourager une meilleure articulation entre l'ensemble des structures publiques et associatives qui sont en contact avec les citoyens les plus démunis.

Le Département du Bas-Rhin, suite à la convention conclue avec l'Etat en avril 2017, s'est engagé pour la déclinaison d'actions sur la période 2017 – 2019 financées via les crédits de l'Etat perçus dans ce cadre. Les actions financées et déclinées en 2019 feront l'objet d'une proposition étudiée en Commission Permanente courant 2019.

Pour 2019, il est proposé d'inscrire en dépenses, un montant de **711 000 €** et en recettes un montant de **708 824 €**.

31065 - Transfert EMS - Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes du territoire de l'Eurométropole a fait l'objet d'un transfert de compétences depuis le 1^{er} janvier 2017. Le crédit à verser à l'EMS pour 2019 s'élève à **344 603,55 €.**

L'ensemble des crédits qu'il est proposé d'affecter à ces actions s'élève à **14 257 777,55 €.**

La commission Emploi, Insertion et Logement a émis un avis favorable à ces propositions le 26 novembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires 2019 de l'axe d'intervention 310 - Insertion sociale et professionnelle.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY